



Communiqué de presse
Mardi 27 mai 2025



Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière, lauréate de l'appel à projets pour la rénovation énergétique de l'école maternelle

Le SDEC ÉNERGIE accompagne les collectivités dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments depuis 2008. Pour faciliter la réalisation des travaux, le syndicat a lancé PROGRES, un appel à projets spécifique aux écoles. Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière fait partie des 8 communes lauréates PROGRES 2024.

Depuis le premier choc pétrolier il y a 50 ans, on n'avait jamais autant parlé d'économies d'énergie. Plus que jamais contraintes à la tempérance pour préserver leur santé financière, les collectivités ont un impératif : trouver les moyens de maîtriser leur facture énergétique. Cependant, avec la volatilité des cours de l'énergie, les seuls leviers efficaces sont la performance des bâtiments et des équipements, et la sobriété des usages.

Le SDEC ÉNERGIE accompagne les collectivités depuis 2008 pour améliorer l'efficacité énergétique de leur patrimoine bâti. Depuis 2021, le syndicat a renforcé ses prestations de conseil en énergie. Il intervient également en ingénierie financière en recherchant pour les collectivités des subventions auprès de différents partenaires, et en finançant des audits énergétiques. Le SDEC ÉNERGIE expérimente également le mandat de maîtrise d'ouvrage pour les accompagner jusqu'à la réalisation des travaux. A noter également que le syndicat sensibilise aux économies d'énergie près de 4 000 élèves chaque année par le biais de la Maison de l'Énergie.

Cibler les écoles les plus énergivores

Pour autant, une faille persistait jusque-là. Beaucoup d'écoles sont mal isolées et n'ont pas accès aux mêmes niveaux de subventions que pour les autres bâtiments. Le SDEC ÉNERGIE a donc lancé l'appel à projets PROGRES, pour PROGramme de Rénovation énergétique des Ecoles, pour compléter les aides existantes et faciliter le passage à l'acte des communes qui envisagent des travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments scolaires.

L'objectif principal est bien de promouvoir la réalisation de travaux de rénovation énergétique performante des écoles, cantines ou garderies en soutenant les projets des collectivités du Calvados par une aide financière aux travaux de rénovation énergétique et un soutien en faveur de comportements économes en énergie de la part des utilisateurs du bâtiment. En 2025, le montant de l'aide peut s'élever jusqu'à 40 % du montant des travaux avec un plafond fixé à 100.000 euros. Pour cela, les collectivités doivent s'engager dans une démarche structurée en étant accompagnées soit par le SDEC ÉNERGIE dans le cadre du Conseil en Énergie Partagé, soit par le service commun d'accompagnement de la communauté urbaine pour les communes de Caen la mer.

Le projet de l'école maternelle de Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière récompensé avec 64% d'économies d'énergies à la clé !

L'école maternelle de Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière fait partie des 8 écoles lauréates de PROGRES 2024. Le projet de rénovation de l'école maternelle est remarquable par le gain énergétique conséquent attendu après la réalisation des travaux, soit 64% d'économies d'énergies ou près de 37 000 kWh économisés.

Pour ce faire, les travaux envisagés sont nombreux : isolation thermique par l'intérieur, isolation du plafond, changement des menuiseries, rénovation du système de ventilation, de production et de distribution de chaleur, passage de l'éclairage en LED.

Le montant de ces travaux est estimé à près de 247 000 €, aidés à hauteur de 74 000 € par le SDEC ÉNERGIE. Les élèves de l'école maternelle bénéficieront ainsi d'un meilleur confort énergétique et donc de meilleures conditions de travail après la réalisation des travaux courant 2025.

Christian DE MENEVAL, Maire de Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière et Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ÉNERGIE) ont le plaisir de vous inviter à la signature de la convention pour la rénovation énergétique de l'école maternelle :

Mardi 3 juin 2025 à 16h45
Mairie – Le bourg – Saint-Martin-de-Bienfaite

Comptant sur votre participation.

Contact : SDEC ÉNERGIE – Sébastien MAINE – Technicien Energie – 02 31 06 91 79 – 07 88 70 04 20 – smaine@sdec-energie.fr

*Le SDEC ÉNERGIE, le service public de l'énergie dans le Calvados : Réunissant toutes les communes du département et de nombreuses intercommunalités, le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados est un acteur public majeur des enjeux énergétiques du département. Le SDEC ÉNERGIE agit pour la transition énergétique en accompagnant les collectivités locales depuis la production d'énergie, en passant par la distribution jusqu'à l'utilisation. **Son objectif** : œuvrer pour un aménagement énergétique du territoire, équilibré et cohérent, qui favorise la transition énergétique tout en préservant l'intérêt de ses adhérents et de chaque habitant du Calvados.*
www.sdec-energie.fr